

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 37

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 23 février 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD.

Procurations : Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN
Erica SANDFORD à Humberto FERNANDES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Monsieur Stéphane BOYER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Réalisation de travaux d'entretien courant, d'aménagement de sentiers, d'opérations de balisage en milieu montagnard pour la randonnée et le VTT

- Attribution marchés publics de services

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée la consultation lancée par la CCHMV dans le cadre de la réalisation de travaux d'entretien courant, d'aménagement de sentiers, d'opérations de balisage en milieu montagnard pour la randonnée et le VTT.

Il précise qu'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée pour mener à bien l'opération.

Il précise que les marchés de services sont à conclure pour une durée d'une année reconductible 3 fois et portent sur 3 lots :

- Lot 1 : Le Freney, Fourneaux, Modane, Villarodin-Bourget, Avrieux et Aussois
- Lot 2 : Val-Cenis
- Lot 3 : Bessans et Bonneval sur Arc

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises pour donner son avis sur le choix des offres économiquement les plus avantageuses.

La Commission propose d'attribuer les marchés de services aux entreprises suivantes (travaux initiaux et travaux complémentaires) :

- Lot 1 : entreprise FX Montagne Et Paysage pour un montant de 42 700.00 euros hors taxes, dont :
- travaux initiaux – montant ferme (forfaitaire) : 33 600.00 euros hors taxes
 - travaux complémentaires – montant estimatif (prix unitaires) : 9 100.00 euros hors taxes (le montant définitif sera obtenu par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du bordereau des prix)
- Lot 2 : Office National des Forêts pour un montant de 94 302.00 euros hors taxes dont :
- travaux initiaux – montant ferme (forfaitaire) : 71 650.00 euros hors taxes
 - travaux complémentaires – montant estimatif (prix unitaires) : 22 652.00 euros hors taxes (le montant définitif sera obtenu par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du bordereau des prix)
- Lot 3 : Office National des Forêts pour un montant de 54 540.00 euros hors taxes dont :
- travaux initiaux – montant ferme (forfaitaire) : 39 650.00 euros hors taxes
 - travaux complémentaires – montant estimatif (prix unitaires) : 14 890.00 euros hors taxes (le montant définitif sera obtenu par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du bordereau des prix).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur François CHEMIN,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de la mise en œuvre de cette opération ;
- **Entérine** les choix d'attribution des marchés de services de la Commission d'Appel d'Offres dans les conditions suivantes :

Lot 1 à l'entreprise FX Montagne Et Paysage pour un montant de 42 700.00 euros hors taxes, tel que décomposé ci-dessus ;

Lot 2 à l'Office National des Forêts pour un montant de 94 302.00 euros hors taxes, tel que décomposé ci-dessus ;

Lot 3 à l'Office National des Forêts pour un montant de 54 540.00 euros hors taxes, tel que décomposé ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer les marchés de services avec les sociétés attributaires ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 06 mars 2023.

Le Président
C.SIMON

